

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence, bâtiment, escalier...

N° et voie (rue, boulevard ...)

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone fixe Téléphone portable Fax

Adresse électronique :
(respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Établissement ou ZR d'affectation ministérielle @ Code

Nom et ville

Établissement d'exercice si différent Code

Catégorie :
Certifié-e Agrégé-e
CPE Copsy

Discipline

MONTANT DE LA COTISATION

Certifié-e, CPE, Copsy : 118 €
ou dix prélèvements de 11,80 €
coût réel après déduction fiscale : 41€

Agrégé-e : 139 €
ou dix prélèvements de 13,90 €
coût réel après déduction fiscale : 48€

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES CRÉTEIL 3, rue Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL CEDEX

MONTANT COTISATION ANNUELLE

Mode de paiement :

Prélèvements reductibles en 10 fois pour les cotisations parvenues à la section académique **avant le 30 octobre 2016** ; en 9 fois pour celles parvenues **avant le 30 novembre 2016**, puis 8 avant le 30 décembre 2016, etc.. Le dernier prélèvement doit intervenir au plus tard en août. En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode du paiement.

Autres modes de paiement :

Prélèvements non reductibles en 10 fois (mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reductibles). En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous.

Chèque à l'ordre de SNES Créteil

Date : Signature :

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

N O M

P R E N O M

A D R E S S E 1

A D R E S S E 2

C O D E P O S T A L - V I L L E

P A Y S

I B A N

B I C

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Signé à :
Le :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait